

POINT 00 – Antenne pylône Belgian Tower Partners (ex-BASE ex-Telenet) – Site du Préau – Renouvellement de bail

Par délibération en date du 8 juillet 2004, le Conseil communal a décidé de la mise en location à la société anonyme BASE d'une parcelle de 158,7 m², à proximité du Centre omnisport du Préau, en vue de l'implantation d'un pylône de télécommunication. Cette location était consentie moyennant un loyer annuel de 12.000,00 €, indexé annuellement, et pour une durée de 9 ans, renouvelable deux fois pour une durée de 6 ans. Ce bail est entré en vigueur au 1^{er} mai 2005 et s'achèvera donc le 30 avril 2026.

La société BELGIAN TOWER PARTNERS (repreneuse des activités de la société TELENET, elle-même repreneuse des activités de la société BASE), souhaite renouveler le contrat de location deux ans avant la date d'échéance, afin de permettre un retrait et la recherche d'autres implantations en cas de refus de la Commune de poursuivre la location.

Après échanges, la société BELGIAN TOWER PARTNERS propose de reconduire le bail aux mêmes conditions financières, pour une durée de 9 ans, renouvelable deux fois pour une durée de 9 ans, soit 27 ans.

Le loyer initial de 12.000,00 € annuels s'élève désormais à 18.553,81 € annuels en raison de l'indexation.

Il est proposé au Conseil communal de se prononcer sur le projet de bail entre la Commune et la société BELGIAN TOWER PARTNERS.